



Mars 2018

Zoom sur... Les principaux projets pour 2018

Travaux de voirie et de sécurisation :

- ✓ 1^{ère} tranche de sécurisation de la Grande rue
- ✓ Réfection de la rue du Petit Essart (autofinancement complet de la part de la commune)
- ✓ Busage du fossé de la route de Noiron
- ✓ Sécurisation et signalétique carrefour du Moulin, route de Noiron et lotissement du Levant
- ✓ Passerelle de l'accès au plan d'eau rue du Moulin

Travaux dans les bâtiments :

- ✓ Réhabilitation de la longère 9 Grande rue
- ✓ Travaux dans la maison communale de la rue du Foyer
- ✓ Divers diagnostics obligatoires dans plusieurs bâtiments
- ✓ Poursuite de la mise aux normes accessibilité à la mairie et dans les écoles

Autres projets communaux :

- ✓ Lancement d'une étude de faisabilité pour l'éventuelle réhabilitation de l'ancien terrain de foot
- ✓ Travaux déjà engagés en 2017 et qui seront payés en 2018 : remise en état de plusieurs bouches à incendie, toit du local forains remis en état, chaufferie et accessibilité de la salle des fêtes
- ✓ Acquisition de nouvelles illuminations
- ✓ Achat de tables pique-nique, de bancs et poubelles à installer à divers endroits de la commune, nouvel abri bus place de l'église, de tables et bancs pliables pour les manifestations
- ✓ Matériel divers pour les écoles
- ✓ Finalisation du PLU



Le mot du Maire

Le printemps est, en général, synonyme de préparation et de vote des budgets. Si la clôture de l'exercice précédent ne réserve pas de surprise, la préparation de celui de l'année à venir est toujours délicate.

La période est particulièrement difficile pour les finances des collectivités et la gestion doit être très rigoureuse. L'exemple le plus parlant réside dans la baisse des dotations de l'état : pour Saulon, nous sommes passés de 70 050 € en 2015, à 35 000 € en 2018, soit une perte sur 4 ans de 35.000 € ! Pour autant, nos obligations sont restées les mêmes, voire même ont augmenté, à l'instar par exemple de l'instruction des documents d'urbanisme, prestation auparavant effectuée gratuitement par les services de l'état, réalisée aujourd'hui par la communauté de communes moyennant une participation de près de 3.000 € en 2017...).

Afin de parvenir à équilibrer notre budget pour 2018, nous avons dû prendre un certain nombre de décisions. La plus difficile a été celle d'augmenter les taux des taxes communales, dont la taxe d'habitation, qui certes sera supprimée à terme pour une majorité d'administrés. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle le montant de la compensation versée aux communes par l'état pour palier la perte de ces recettes ! Pour rappel, ces taux n'ont pas évolué depuis 2010. Cette décision prise en toute conscience ne doit pas être la seule à retenir. Nous recherchons de nouvelles recettes (liées par exemple à l'arrivée de nouveaux habitants) qui, conjuguées à la maîtrise des dépenses, doivent nous permettre d'avancer sans affaiblir la qualité des services publics et des équipements.

Pour 2018, nous poursuivons les travaux et projets engagés, notamment la finalisation du PLU, dossier qui aura mis près de 4 ans à aboutir, en tenant compte des intérêts généraux et non pas des intérêts privés. Vous trouverez dans cette page une synthèse de ce que nous avons prévu dans le budget 2018.

Je tenais une nouvelle fois à remercier l'ensemble des élus pour leur implication. Même si le contexte est difficile et compliqué, l'équipe municipale et le personnel, tous parfaitement conscients de cette situation et motivés, restent à votre écoute et continuent de tout faire pour que notre commune évolue positivement.

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 12 mars 2018	P. 2
Compte rendu du Conseil municipal du 26 mars 2018	P. 3
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Directeur de la publication : Pascal BORTOT / Rédacteur en chef : Pascal BORTOT

Comité de rédaction : Franck COUPECHOUX - Commission Communication - Conseil municipal / Photos : Thierry VALENTIN

Tirage global : 500 exemplaires-gratuits / Impression : Mairie de Saulon-la-Chapelle rue du Foyer 21910 Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2018

1) ENQUETE PUBLIQUE : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE DE LA VOUGE ET DE LA VARAUDE

Une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre de la loi sur l'Eau s'est déroulée du 28 février au 16 mars 2018. Le Syndicat du Bassin de la Vouge souhaite être autorisé à procéder à des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine et Brazey-en-Plaine et de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey et Saulon-la-Chapelle. Le projet consiste à remodeler le lit mineur de la Vouge et de la Varaude avec la création de lits différenciés et à retaluter les berges, dans un objectif de restauration des fonctionnalités de ces milieux.

La restauration de la qualité physique de la Varaude consiste en une intervention sur les deux rives de la rivière (largeur de 3 mètres de part et d'autre) hormis un tronçon de 390 mètres où seul un talutage en rive gauche est envisagé.

Après en avoir délibéré à 11 voix pour avec réserves, et 4 voix contre, les membres du conseil municipal ne s'opposent pas à la réalisation des travaux mais émettent les réserves suivantes :

- regrettent que le projet n'ait pas d'impact sur les problèmes d'inondations de la commune, et qu'en cas de fortes pluies survenant dans un court délai, les travaux soient à refaire.
- la confluence entre le fossé du Milleraie, talweg de la Cent Fonts, et la Varaude ne fait pas l'objet d'un réaménagement pour faciliter l'écoulement des eaux, tout en prenant en compte les saules remarquables.
- il est malheureusement constaté que l'entretien soit uniquement à la charge des propriétaires.

2) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Pour information, l'évolution de la dotation de l'état (DGF) est la suivante :

2015 : 70 050 €

2016 : 54 846 €

2017 : 40 503 €

2018 : 35 146 €

Soit une perte sur 4 ans de 34 904 €

Pour faire face notamment à cette diminution, le conseil municipal, à 10 pour, 4 contre et 1 abstention, fixe l'augmentation des taux d'imposition des trois taxes directes locales en 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation = 6,23 %
- Foncier bâti = 17,74 %
- Foncier non bâti = 47,60 %

3) CREATION D'UNE REGIE RECETTES

Il y a nécessité pour la commune d'instituer une régie recettes. Celle-ci aura pour objet d'encaisser les produits suivants : recettes émanant des diverses manifestations organisées par la commune, produits des petites cessions, droits de places, arrhes des locations de salles, dons et mécénats, sous forme de chèques et/ou d'espèces. Elles sont perçues contre remise à l'usager de reçu sous forme de quittance.

4) TARIFS BILLETTERIE CONCERT DU 28 AVRIL 2018

La commune de Saulon-la-Chapelle a décidé d'organiser, à la salle des fêtes, samedi 28 avril 2018, le concert de Monsieur Yves JAMAÏT. La billetterie sera tenue par la régie de la commune et le tarif du billet est fixé à 25 €.

5) VENTE ANCIENNES TABLES D'ECOLE

La commune a décidé de mettre en vente d'anciennes tables (pupitres) d'école qui sont stockées depuis plusieurs années. Le prix de vente d'une table est fixé entre 20 € et 40 € en fonction de l'usure et de la dimension (monoplace ou biplace).

6) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME "VILLAGE COTE D'OR"

La commune envisage de rénover et agrandir une maison qui appartient à la commune et qui est située 20 rue du Foyer. Le conseil municipal sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme "Village Côte d'Or" pour bénéficier d'éventuelles subventions.

7) QUESTIONS DIVERSES

⇐ Point sur les travaux :

Grande Rue : durant la durée des travaux, les enfants seront pris et déposés sur le parking de la salle des fêtes ; les enfants pourront entrer par le petit portillon situé à l'arrière de l'école.

Salle des fêtes :

- une nouvelle fuite a été découverte sur la toiture de la salle des fêtes suite à l'orage de grêle survenu dimanche 11 mars.
- la porte des toilettes côté femmes a été remplacée.
- le matériel de cuisson a été vérifié.

Longère :

- avant de commencer les travaux d'architecture, des devis obligatoires, tels que l'intervention d'un bureau de contrôle, d'un coordinateur SPS, une étude de sol, un relevé topographique des niveaux et des réseaux ainsi que des diagnostics sont en attente.

École élémentaire :

- les vitres cassées dernièrement ont été réparées.

Vestiaire foot et local du plan d'eau :

- réparation de fuites dues au gel.

← Point manifestations :

- la chasse aux œufs est prévue samedi 7 avril 2018.
- suite à la réflexion menée sur le repas du 14 juillet, notamment sur le fait de proposer un repas chaud, il a été demandé à M. Ludovic MARET s'il était disposé à vendre des poulets rôtis sur place.

← Point scolaire :

Suite au dernier conseil d'école, les effectifs sur Aix-la-Chapelle sont les suivants :

- 64 élèves scolarisés à l'école maternelle
- **94 ÉLÈVES SCOLARISÉS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité (12 voix pour) vote et arrête les résultats définitifs 2017 qui se décomposent comme suit :

- un excédent de fonctionnement de :	162 870,01 €
- un excédent reporté de :	575 513,68 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	738 383,69 €

- un déficit d'investissement de :	222 468,39 €
- des restes à réaliser de :	134 875,14 €
Soit un besoin de financement de :	357 343,53 €

Il décide également :

- d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement, soit la somme de **357 343,53 €** à la section d'investissement (recette portée à l'article 1068 du BP 2018).
- de reporter le solde disponible, soit la somme de **381 040,16 €** à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2018).
- de reporter le résultat déficit d'investissement, soit la somme de **222 468,39 €** à la section dépenses d'investissement (article 001 du BP 2018).

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	997 173,19 €	1 087 605,54 € (dont 381 040,16 € d'excédent)
Investissement	986 995,53 € (dont 222 468,39 € de déficit)	986 995,53 €

4) SUBVENTION AU CCAS - EXERCICE 2018

Le conseil municipal décide d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement de 6 720,22 €.

5) SUBVENTIONS – ATTRIBUTIONS 2018

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon	840 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	270 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	1 080 €
Association du foyer rural	2 950 €
Bicross club Saulonnais	1 000 €
Football Club SC	700 €
Saulon Organisation Solidarité (SOS)	150 €
Mont'Hauts	200 €
Association des amis de la bibliothèque (bibliobus)	200 €
Subvention exceptionnelle	610 €
TOTAL	8 000,00 €



Journée Citoyenne

Nettoyons la nature et notre village !

Samedi 21 avril 2018

RDV à 9h00 parking Mairie

•Inscription obligatoire 03 80 79 14 30 ou accueil.mairie@saulon.fr
(date limite : 19 avril 2018)

•Mineurs sous la responsabilité des parents

•Prévoir gants et gilet jaune

•Fin des travaux à 12h00

Apéritif de midi
offert par la
commune !

Merci de ne pas jeter sur la voie publique



L'entretien des trottoirs...

Depuis le 1er janvier 2017, l'interdiction des produits phytosanitaires s'applique à tous les espaces publics. Les distributeurs n'ont plus le droit de proposer ces mêmes produits en libre accès aux jardiniers amateurs. Cela pose le problème de l'entretien des espaces verts et de l'enlèvement des « mauvaises herbes ». Différentes solutions existent mais une seule prouve aujourd'hui son efficacité que ce soit en terme écologique ou financier : le désherbage à la main. **Les employés communaux ne peuvent à eux seuls assurer, en plus des autres tâches qui leur sont dévolues, la propreté de la totalité des espaces publics.**

C'est pourquoi nous demandons que cet entretien devienne l'affaire de tous. Chacun doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir, devant de porte, caniveau,... en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, et cela quelle que soit la saison.

Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Nous comptons sur votre sens civique pour mettre en application ces dispositions, au bénéfice de l'image de notre commune et de l'intérêt général.



...AGENDA

Dimanche 15/04 - 15h : FCSC Séniors/Daix - Stade de foot

Samedi 21/04 - 9h00 : Journée citoyenne
« Nettoyage de la commune »

Dimanche 22/04 - 15h : Thé Dansant - Salle des fêtes

Dimanche 22/04 - 15h : FCSC Séniors B/St Jean de Losne 2. Stade de foot

Samedi 28/04 - 20h : Concert Yves JAMAIT - Salle des fêtes

Samedi 12/05 - 10h : Permanence élus - Mairie

Samedi 12/05 - 10h : Permanence des avocats - Mairie

Le printemps est de retour... et les tondeuses à gazon aussi ;-)

Alors, dans un esprit civique, chacun se conformera aux horaires suivants pour pratiquer des activités qui peuvent provoquer des nuisances sonores :

- **jours ouvrables : de 8h30 à 12h**

et de 14h30 à 19h30

- **samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

- **dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**



...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr



Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

3 rue Jean Moulin- BP 40029
21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h